

N°2023-062**PROJETS – Attribution du marché relatif à la fourniture des repas de la crèche**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Charline MARTINEAU, Jean-Luc FOURNIER,

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Éric DODET, Joël GIRARD,

Pouvoirs :

Éric DODET à Jean-Marc MASSÉ
Joël GIRARD..... à Frédéric CUIILLERIER
Christine ADRIAN..... à Marie-Françoise QUÉRÉ
Sébastien GALERON..... à Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

N°2023-062

PROJETS – Attribution du marché relatif à la fourniture des repas

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2023-028 du 3 avril 2023 adoptant le budget primitif du budget principal de l'exercice en cours ;
Vu la convention de prestation de service unique (PSU) qui relie la mairie à la CAF dans le cadre de la construction de la nouvelle crèche ;

Considérant que la participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant durant son temps de présence dans la structure y compris les soins d'hygiène et les repas ;

Considérant que la capacité d'accueil de la nouvelle crèche s'élève à 21 enfants ;

Considérant qu'après la consultation de 3 entreprises, la mairie a reçu les offres ci-dessous :

	Ansamble
Formule déjeuner + gouter petit	4,44€/repas
Formule déjeuner + gouter moyen	4,72€/repas
Formule déjeuner + gouter grand	4,9€/repas

Considérant qu'après consultation des entreprises, l'offre de Ansamble s'avère être la plus économiquement avantageuse ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;

- **D'APPROUVER** l'attribution de ce marché à l'entreprise Ansamble pour une durée d'un an ;
- **D'UTILISER** sa délégation de pouvoir pour signer le devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
 A Saint-Ay, le 17 JUIL. 2023



Certifié exécutoire
 Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 17 JUIL. 2023
 Et de l'affichage le 17 JUIL. 2023